

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de la
biodiversité, de la forêt, de la mer et de la
pêche

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la
gestion de l'eau, des ressources minérales
et des écosystèmes aquatiques

Bureau de la politique de l'eau

**Instruction n°64866-SG du 2 mai 2025 relative à la mise en place des conférences « l'eau dans nos
territoires »**

NOR : TECL2519500J

Le Premier Ministre à

Mesdames et Messieurs les préfets coordonnateurs de bassin

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les préfets de département

Pour attribution :

Préfets coordonnateurs de bassin

Préfets de région

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)

Préfets de département

- Direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M))

Pour information :

Secrétariat général du Gouvernement
Secrétariat général à la Planification écologique
Secrétariat général du MTEBFMP
Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche /
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire / Direction générale de la
performance économique et environnementale des entreprises
Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles/ Direction générale de la santé
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Direction
générale des entreprises
Ministère des Outre-mer / Direction générale des outre-mer
Ministère de l'Intérieur / Direction générale des collectivités locales

Agences de l'eau et Offices de l'eau
Présidents des comités de bassin
Office français de la biodiversité
Présidents des comités de l'eau et de la biodiversité
Membres du Comité national de l'eau

Référence	TECL2519500J
Date de signature	2 mai 2025
Emetteur	MTEBFMP/DGALN/DEB
Objet	Conférences « L'eau dans nos territoires »
Commande	Premier ministre
Action(s) à réaliser	Mettre en place des conférences sur l'eau dans les territoires
Echéance	Octobre 2025
Contact utile	

Résumé : la présente instruction précise le calendrier et les modalités d'organisation des conférences territoriales sur l'eau qui visent à ouvrir le débat sur des thématiques stratégiques et structurantes de la politique de l'eau adaptées en fonction de la spécificité des territoires.

Ces conférences s'articuleront avec Les COP régionales objet de la circulaire du 31 mars 2025 dont l'objectif prioritaire est l'adaptation de nos territoires au changement climatique

Texte(s) de référence :

Circulaire(s) abrogée(s) :

Opposabilité concomitante : Oui Non

La « circulaire » est rendue opposable à la date indiquée sur le BO du pôle ministériel à l'onglet Documents opposables.

N° d'homologation Cerfa : [...]

Publication : circulaires.legifrance.gouv.fr Bulletin Officiel

L'eau est le premier marqueur du changement climatique. Le cycle de l'eau subit des bouleversements importants, augmentant le risque d'inondation, les tensions quantitatives et les dégradations de la qualité des masses d'eau.

Les épisodes de sécheresse de 2022 et 2023 et les inondations qui ont touché le pays en 2024 et début 2025 en sont des manifestations concrètes qui sont amenées à s'intensifier dans les décennies à venir.

Pour répondre à ces constats, j'ai souhaité que soient engagées des conférences territoriales sur l'eau.

Ces conférences « L'eau dans nos territoires » s'inscrivent dans la continuité des travaux du Plan eau dont l'ensemble des mesures ont été engagées, et près des deux tiers sont définitivement achevées.

Aujourd'hui, je souhaite m'appuyer sur la culture du travail collaboratif et de construction d'un consensus propre à vos territoires pour compléter ces travaux.

Cet exercice vise à créer des espaces de dialogue entre l'ensemble des usagers de l'eau (citoyens, collectivités, entreprises, agriculteurs...), à partager les constats du bouleversement du cycle de l'eau et de ses impacts économiques et sociaux, et à identifier les leviers pour une meilleure gestion de la ressource en eau dans les territoires au regard des enjeux sanitaires, économiques et d'adaptation au changement climatique.

L'objectif de ces conférences est d'ouvrir le débat sur des thématiques stratégiques et structurantes de la politique de l'eau, adaptées en fonction de la spécificité des territoires. Les questions porteront notamment les thématiques suivantes :

- Quel partage de la ressource, et comment prévenir et résoudre les conflits d'usages avec une anticipation des tensions qui vont augmenter en lien avec le changement climatique ;
- Comment parvenir à la réduction des pollutions, en passant d'une logique curative à une démarche préventive dans les suites du lancement de la feuille de route captage ;
- Quelles évolutions apporter à la gouvernance de la gestion de l'eau ;
- Comment assurer le financement de la politique de l'eau, en réaffirmant les principes essentiels (pollueur-payeur / solidarité de bassin) ;
- Comment parvenir à une meilleure gestion et anticipation des risques (sécheresse / inondation) ;
- Quel accompagnement des collectivités compétentes sur le petit cycle et le grand cycle ;
- Comment mobiliser le grand public.

En mai, un comité de pilotage, présidé par la Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et composé de parlementaires, d'un représentant des comités

de bassin, des comités de l'eau et de la biodiversité des départements d'outre-mer, de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), d'Intercommunalités de France, d'élus locaux et du président du comité national de l'eau, aura la charge de préparer les travaux. Il sera en charge de la consolidation des ressources utiles pour structurer les débats : documents d'état des lieux, questionnaire, format de restitution des débats. Les autres ministères concernés notamment ceux en charge de la santé, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie et des outre-mer seront associés à ce travail préparatoire.

A partir de ces éléments de cadrage, les conférences se tiendront dans les territoires de juin à octobre. Elles ont vocation à se tenir au niveau des bassins hydrographiques sous la co-présidence des préfets coordonnateurs de bassin et des présidents des comités de bassin.

Elles s'articuleront avec les COP régionales, objet de ma circulaire du 31 mars 2025, dont l'objectif prioritaire est l'adaptation de nos territoires au changement climatique. Les COP permettront le partage de l'état de lieux, puis transmettront aux bassins les actions d'adaptation liées à la gestion de l'eau identifiées lors des débats.

Je souhaite également que les échelons régionaux et départementaux puissent contribuer et prendre part aux débats, chacun dans leur domaine de responsabilité, et selon la forme qui leur semble la plus adaptée. Je vous demande donc d'accompagner ces démarches.

L'échelon du bassin hydrographique aura également la charge de consolider les expressions locales et d'en faire la synthèse à destination du comité de pilotage national. Celui-ci devra alors, en lien avec le Comité national de l'eau, formuler des recommandations stratégiques pour l'avenir de la politique de l'eau.

Pour les territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Saint-Martin, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon), ces débats seront organisés dans le cadre des conférences régionales ou territoriales des acteurs de l'eau.

Ces conférences permettront de recenser pour suite à donner **des propositions d'actions prioritaires à mettre en place à l'échelon local, national, voire européen, notamment en matière d'infrastructures, dans un cadre budgétaire contraint, des ajustements réglementaires voire législatifs, des bonnes pratiques à généraliser, ainsi que d'identifier des points de blocages restant à lever.**

Ces recommandations viendront également alimenter les travaux de révision des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

Je compte sur votre mobilisation pour la réussite de cette démarche importante, au service de l'eau, notre bien commun.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin Officiel*.

Fait le 2 mai 2025

François BAYROU

Premier ministre